

## ANNONCEMENT DE COMPETITION DE PATINAGE ARTISTIQUE SUR LA ZONE NORD OUEST

**NOM DE LA COMPETITION :**

**DATE DE LA COMPETITION :** du  au

**LIEU DE LA COMPETITION :**

**TYPE DE COMPETITION :**

**FILIERES CONCERNEES :**

N1       N2       F1       F2       R1       R2       Adultes       Handi

**MEDAILLABLE :**

Non médaillable       Préliminaire       de Préliminaire à Pré-Bronze       de Préliminaire à Vermeil

**REGLEMENT DE REFERENCE :** Book CSNPA →       Règlement ZNO →

**NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS :**

**COORDONNEES DU CLUB ORGANISATEUR :**

- Adresse club :

- Adresse patinoire:

- Téléphone :

- Mail 1 :  - Mail 2 :

- Personne référente :  Comptable :

- IBAN : iban :  Code BIC :

**TARIFS INSCRIPTIONS :**

Individuel national	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Individuel interrégional	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Couple	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Individuel Régional	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Adultes	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Handi	<input style="width: 100%;" type="text"/>

**DATES CLES :**

Date limite inscription	Date limite de paiement	Parution des horaires prévisionnels
<input style="width: 150px;" type="text"/> avant minuit	<input style="width: 150px;" type="text"/>	<input style="width: 150px;" type="text"/>
Publication du tirage au sort	Date limite envoi des musiques	Date limite saisie des feuilles programmes
<input style="width: 150px;" type="text"/>	<input style="width: 150px;" type="text"/>	<input style="width: 150px;" type="text"/>

**SITE INTERNET POUR INFORMATION :**

**INFORMATIONS DIVERSES :**

## REGLEMENT ADMINISTRATIF :

- Les patineurs devront être en possession, le jour de la compétition, d'une **licence compétition** ou d'une extension en patinage artistique délivrée par la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) pour la **saison 2020-2021**, y compris Adultes et Handi-patinage artistique et de leur **carnet de classement (R1,R2)**.
- Les patineurs devront être inscrits dans la catégorie correspondant à leur critère d'âge conformément au règlement. Ils doivent posséder les **tests exigés** par celui-ci à la **date limite des inscriptions**.
- Les compétiteurs s'engagent à respecter les horaires et devront être présents **à la patinoire 45 minutes avant le début des épreuves, ce temps d'avance peut-être maintenu dans le déroulé de la compétition**. Le club organisateur assurera un accueil à l'entrée de la compétition. Les patineurs participants et les officiels sont invités à se faire enregistrer dès leur arrivée sur le site.
- Pour que les inscriptions soient considérées complètes, les clubs doivent **remplir avec précision les formulaires joints** au présent règlement et **indiquer clairement le nom, prénom et coordonnées** du correspondant chargé des inscriptions dans leur association. Les bulletins d'inscriptions devront être transmises par mail aux adresses indiquées page 1 du présent **avant la date limite d'inscription**. De même les **carnets de classement (R1, R2)** devront être transmis par mail en même temps que les inscriptions.
- Les **musiques** devront être envoyées à l'avance par **e-mail au format MP3** en pièce jointe ou à l'aide d'un lien de téléchargement pour plusieurs fichiers (Ex : wetransfer) aux mêmes adresses ; le sujet de cet e-mail doit être au format : *division, catégorie, sexe, Nom et Prénom du patineur, et (ex : R2 Novice M DEGLACE Axel)*. Néanmoins le patineur devra prévoir un CD de sécurité avec la seule musique de son programme.
- Les forfaits sont à signaler dès leur connaissance au club organisateur par mail. Ce dernier se réserve le droit de prolonger la date limite d'inscription, au cas par cas, afin d'atteindre la complétude des inscriptions. Les certificats médicaux sont à remettre au club organisateur.
- Le règlement des **inscriptions** se fera **avant la date limite de paiement** :
  - soit par chèque libellé à l'ordre du club organisateur et ,
  - soit par virement au compte référencée page 1 du présent announcement.Le non paiement intégral des inscriptions entraînera la désinscription des patineurs du club concerné
- Les droits versés restent définitivement acquis au club organisateur. **Aucun remboursement** ne sera effectué en cas de forfait (y compris sur présentation d'un certificat médical).
- L'**inscription d'un patineur** à toute compétition régionale support de médailles ouvre le **droit à une ristourne** sur inscription pour le Comité de patinage Artistique de la Ligue (Bretagne, Normandie, Pays de Loire) où le patineur est licencié. Le montant est de 5€ par patineur N1, N2, F1, F2, R1 ou R2
- Les clubs s'attacheront à tenir à jour les feuilles de contenus de programmes de leurs patineurs en saisissant les éléments sur le site de la CSNPA : **"lien vers saisie des éléments"**.
- La publication des horaires prévisionnels, le tirage au sort, la diffusion des résultats se feront aux dates indiquées en annexe du présent
- Le club organisateur ou les organisateurs de la compétition **déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages** survenus à l'encontre des patineurs ou officiels les accompagnants. Les patineurs, leurs familles et encadrants assument tout risque de préjudice moral ou corporel en rapport avec la compétition et **renoncent à engager toute poursuite à l'encontre du club organisateur ou de ses dirigeants**.
- Le club organisateur ne prend en charge aucun frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration concernant les patineurs inscrits et leurs accompagnants
- **Les réclamations** sont définies et réglementées par le **règlement général des officiels d'arbitrage**. Les personnes participant à une Compétition doivent respecter les règles et dispositions applicables, descriptions d'activités, charte d'éthique, codes et autres règles de conduite prescrits par la FFSG. Les Patineurs qui prennent part à une compétition et leurs accompagnateurs **sont tenus d'obéir aux instructions des Officiels d'Arbitrage en charge de la Compétition**. En cas de manquement à ce devoir, le club et/ou l'officiel concerné pourra(ont) demander au Président de la FFSG de saisir la Commission de Discipline. Si un concurrent d'une Compétition, s'exprime en public d'une façon inappropriée ou fait en public des commentaires inappropriés sur les résultats d'une Compétition ou sur un officiel d'arbitrage ou ses décisions, y compris sur les notes données ou décisions prises par un officiel d'arbitrage, le club et/ou l'officiel concerné pourra(ont) demander au président de la FFSG de saisir la Commission de Discipline.

## REGLEMENT TECHNIQUE

- Le règlement technique pour les N1 - N2 – F1 – F2 – Adulte – Handisport est identique au règlement national.
- Le règlement technique pour les R1 – R2 est celui applicable sur les trois ligues de la zone nord Ouest.